



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “Architecture - Logement”

Vendredi 27 avril 2018– 11h00 à 12h45

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents :

- Philippe LOOS, SGAR
- Joana GIRARD, SGAR
- Denis GIROU, directeur de l'EPFAG
- Didier RENARD, DEAL
- Michel VERROT, DAC Adjoint
- Claire JOLIVET, DAC (stagiaire)
- Alain CHARLES, Président de l'Ordre des Architectes
- Sylvia LAFONTAINE, 2ème VP de l'Ordre des Architectes
- Monique GUARD, Collectif « Pou Lagwiyann dékolé »
- Wilson DELIMEAU, FRBTP
- Daniel BEAUSOLEIL, CERC

En préambule, Philippe LOOS, SGAR au sein de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “architecture - logement”, signé par la ministre des outre-mers, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **Adaptation des normes de construction aux conditions climatiques et environnementales dans les constructions.**

Le CROAG rappelle qu'au-delà des matériaux utilisés, la question architecturale est majeure. L'ordre indique avoir déjà alerté sur ce point lors de la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC Hibiscus lors desquels des masques végétaux avaient été détruits alors que, par la suite, il s'est avéré difficile de faire repousser les végétaux.

La DEAL, l'ADEME et la DAC travaillent conjointement à la prise en compte de cet enjeu. Ce sujet sera d'ailleurs abordé dans le cadre des Assises de l'Aménagement et de la construction.

Par ailleurs, la DAC accueille actuellement une stagiaire qui a un double profil de juriste et d'architecte. En lien avec la DEAL, celle-ci pourra démarrer la réflexion sur la question des adaptations de normes.

Pour information, le Sénateur KARAM s'est rapproché du CROAG afin de savoir dans quelle mesure il serait possible d'adapter la loi permis de faire aux matériaux en Guyane.

Le Collectif compte mettre en place un groupe de concertation avec les habitants afin de recueillir leur vision de l'habitat de demain en Guyane.

- **Mise en place d'une gouvernance partagée de l'OIN**

Le Directeur de l'EPFAG précise que la gouvernance de l'OIN a fait l'objet, début 2018, d'une validation en conseil communautaire par les 3 intercommunalités concernées : la CCOG, la CCDS ainsi que la CACL.

Cette gouvernance comprend 3 instances (cf. annexe au présent compte-rendu) :

- un comité de pilotage stratégique co-présidé par le Président de la CTG et le Préfet
- 3 comités territoriaux par bassin de vie, soit un comité par EPCI
- des comités opérationnels, au plus près des projets concernant les enjeux suivants :
aménagement/logement, économie et transport, équipements publics et scolaires, développement durable

Ces comités vont être lancés incessamment, à commencer par le comité stratégique. Les référents au sein des structures de l'État et des Collectivités sont en cours d'identification. Le premier comité de pilotage stratégique devrait se tenir en juin 2018.

L'ensemble des demandes formulées, concernant l'implication de la FRBTP et le CROAG dans cette gouvernance, a bien été pris en compte.

- **Formation des élus aux enjeux d'urbanisme et de planification**

Au démarrage de cette action, les besoins formulés portaient sur la nécessité, pour les élus et les équipes municipales, de parfaire leurs connaissances dans les domaines liés à l'architecture, à l'aménagement et à l'amélioration du cadre de vie.

Deux sous-thèmes ont ainsi été identifiés :

- Les outils de l'aménagement du territoire
- La commande publique (programmation et concours d'architecture).

Dans le cadre de l'axe A « *Sensibiliser et développer la connaissance de l'architecture par le grand public et l'ensemble des acteurs publics et privés de la construction* » de la stratégie Nationale pour l'Architecture adoptée en octobre 2015, et en application de l'article 84 de la loi LCAP qui donne au CAUE de droit l'agrément mentionné à l'article L.- 1221-1 du code général des collectivités territoriales, le ministère de la culture a réservé une subvention exceptionnelle expérimentale de 44 000 € au CAUE de Guyane destinée à lui permettre d'organiser au cours du dernier semestre 2017 des permanences dans les communes du territoire les plus impactées par la croissance urbaine, ou qui ont manifesté un besoin.

Le CAUE a consacré le dernier semestre 2017 à la mise en place avec les communes de ces permanences centrées sur trois objectifs prioritaires :

- Le conseil aux élus et aux équipes municipales,
- L'identification des besoins en termes de formation des équipes ou de sensibilisation des élus pour la mise en œuvre de sessions ciblées et adaptées,
- Le conseil aux particuliers.

Le CAUE, avec l'accompagnement de la DAC (Conseiller à l'architecture), a ainsi pu mener des temps d'échanges de septembre à décembre 2017 pour la mise en place des permanences avec les communes suivantes :

- Cayenne : 12 journées
- Macouria 1/2 journées
- Kourou : 8 journées
- Sinnamary : 1 journée
- Saint-Laurent du Maroni : 3 journées
- Mana : 1,5 journées
- Awala-Yalimapo : 6 journées
- Maripasoula : 4 journées
- Papaïchton : 2 journées

- Ouanary : 1/2 journée

Les premières rencontres avec les communes ont confirmé la nécessité pour ces dernières de disposer d'outils de compréhension de leur territoire et d'aide à la décision.

Le CAUE, avec l'aide de la DAC, a entrepris de constituer ces outils pour les communes de Maripasoula et de Kourou. Mana et Papaïchton ont manifesté le même besoin, Awala-Yalimapo souhaite un outil en lien avec les objectifs du Pays d'Art et d'Histoire.

Le bilan de cette action au cours du deuxième semestre 2017 a conduit le ministère de la culture à reconduire la subvention attribuée au CAUE à hauteur de 100 000 euros pour 2018.

Pour mener à bien ces actions, la DEAL, l'EPFAG et la DAC ont su mettre en place un véritable partenariat.

- **Adaptation des modalités de financement du logement social aux modes de vie**

Le SGAR indique qu'à ce stade, la LBU est confirmée pour un montant de 46M€. Le directeur opérationnel de la CERC souhaite savoir s'il y a assez de projets identifiés pour consommer ces 46M€. Il s'interroge sur la capacité des bailleurs sociaux à consommer ces crédits d'ici à la fin de l'année. Le CROAG rajoute que la SIMKO a indiqué ne pas avoir de nouveau chantier à lancer en 2018. Par ailleurs, pour mener ces projets, il convient d'avoir de la disponibilité foncière. Il s'agit d'un point complexe.

Le CROAG propose d'alerter les parties prenantes, notamment les bailleurs sociaux, quant au risque de non-utilisation de cette LBU. Il conviendrait également de leur préciser que cette dotation ne concerne pas uniquement les nouvelles constructions. Elle peut également être mobilisée pour l'aménagement de terrains ou les réhabilitations de logement.

Le CROAG demandent des éléments synthétiques d'avancement de l'Accord Thématique Bois. Les points suivants sont balayés rapidement :

- gel des prix du bois par l'ONF
- compensations mises en place
- financement des pistes forestières créées par l'ONF
- question des seuils – passage de 3 km à 30km pour la Guyane

Le CROAG indique que la SIMKO s'est dite ouverte à l'innovation, par exemple, sur les matériaux utilisés. L'Interprobois est prête à tripler sa production. Mais, pour cela, les acteurs du bois doivent investir. Or, pour investir, ils voudraient avoir des certitudes sur les commandes qui seront passées.

Le CROAG complète en indiquant qu'il conviendrait de préciser les modalités d'utilisation du bois en fonction de l'orientation du bâti. La DAC précise que cette réflexion pourrait être portée dans les Assises. Il faudra également porter des réflexions sur les usages et les comportements.

- **Valorisation des savoir-faire traditionnels dans la construction et développement de filières locales et d'économie circulaire**

La DAC évoque le projet de construction d'une maison de Boniville mêlant techniques traditionnelles et techniques modernes. Deux autres maisons de ce type sont prévues. Un exposé plus approfondi pourra être fait en comité lorsqu'elles seront achevées. A ce stade, la DAC a engagé 60K€ dans ce projet.

Par ailleurs, la DAC présente l'action qu'elle mène afin que soit revisité le concept de compagnonnage en Guyane. En effet, le projet dit du « Compagnonnage des fleuves » accompagné par la DAC de Guyane entre dans le champ de cet accord.

L'objectif est de valoriser les savoir-faire et l'exploitation des ressources naturelles (bois, brique, etc...) liées à ces savoir-faire encore vivants sur les fleuves.

Le projet consiste à intégrer le développement des savoirs et des ressources propres aux populations des fleuves dans une dynamique de production innovante et à terme, de création de micro-entreprises adaptées

– particulièrement dans les champs de l’habitat, du mobilier, des outils de transports traditionnels (pirogues).

Il se déploie en quatre actions :

- Identifier les « sachants » et leur donner un statut (Maîtres d’art)
- Définir les modes de transmission, cursus et reconnaissance de la formation « compagne »
- Organiser le partenariat : Education nationale, PAG, Associations locales, collectivités et représentation coutumière.
- Identifier les lieux.

Deux communes sont engagées dans le projet « Compagnonnage du fleuve » :

- Papaïchton avec le programme de revalorisation de l’habitat traditionnel de Bonville et Loka, mené en partenariat avec le PAG et soutenu par la DAC sur financements CPER. La restauration expérimentale d’une maison de Bonville a été achevée fin 2017 et le programme doit s’étendre à 6 maisons identifiées.

- Awala Yalimapo dans le cadre du Pays d’Art et d’Histoire. La commune d’Awala Yalimapo est associée à la réflexion sur les adaptations nécessaires aux textes réglementant la délivrance du statut de Maître d’Art dans le respect de l’exigence de qualité organisée par les procédures réglementaires.

Une réunion de travail mensuel entre la commune et la DAC est organisée depuis novembre 2017.

La DAC a proposé au ministère de la culture et au Préfet un bilan des textes concernant le statut de « Maître d’Art » et l’analyse des articles réglementaires devant faire l’objet de dérogation pour pouvoir être adaptés à la Guyane.

Concernant le volet économie circulaire, la DEAL précise que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) a sorti une feuille de route sur l’économie circulaire ce lundi 23 avril 2018. Cela devrait permettre d’orienter les actions menées dans ce champs. Le travail qui sera mené devra associer les collectivités locales.

La DEAL communiquera sur ce sujet dès qu’elle aura plus de précisions.

Lien de téléchargement sur le site du MTES : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/economie-circulaire-50-mesures-changer-modele>

• **Organisation d' « Assises de l'aménagement et de la construction durables » en Guyane**

La première session des Assises de l’aménagement et de la construction durable en Guyane s’est tenue le 8 novembre 2017, à Kourou, en partenariat avec la Ville.

Le pilotage de cette action a été assurée par la DAC.

Cette première session territoriale, présidée par le Maire et le Président de l’ordre des Architectes de Guyane, a été consacrée au secteur 18 de l’OIN.

Elle a permis de réunir autour du maire et des services municipaux, les acteurs locaux de l’aménagement du territoire, publics et privés.

Cette première session a permis de mettre en place un processus de concertation et d’échange entre les acteurs de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire, associant autour de la commune, les services déconcentrés de l’état (DEAL, DAC), l’EPFAG, le CAUE, l’Ordre des architectes et des opérateurs.

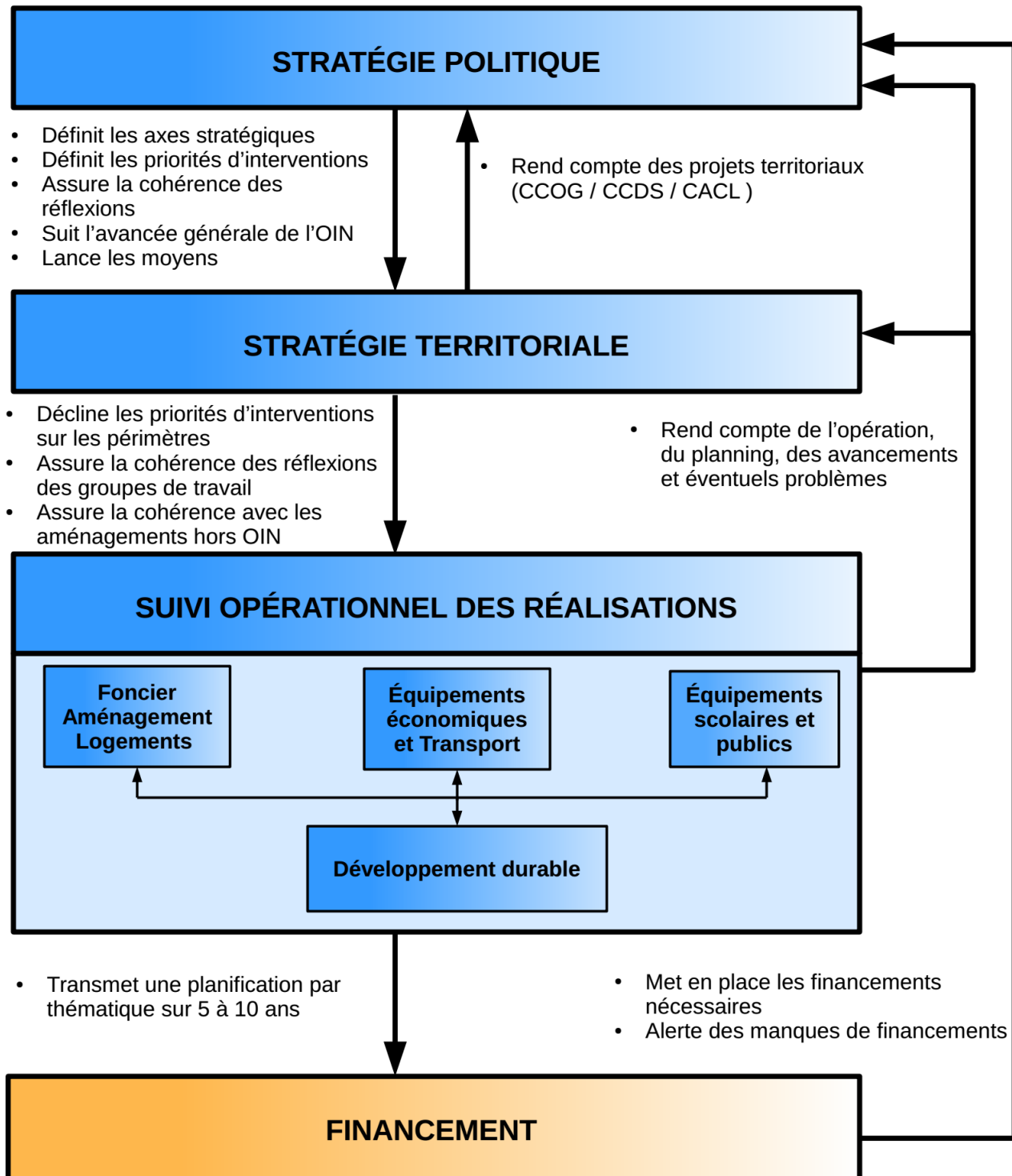
Elle a permis aussi la mise en place d’une concertation destinée à coordonner les moyens mis en œuvre par les différents services déconcentrés de l’état, en concertation avec l’EPFAG.

L’objectif des partenaires de cette action est l’organisation de deux sessions par an au maximum.

La commune de Mana serait candidate pour la prochaine session qui pourrait se tenir en juin.

A l’issue de ce comité de suivi et en accord avec les membres du comité de suivi BTP, il est acté que, désormais, ces deux comités feront l’objet d’un suivi commun. Aussi, les prochains comités de suivi organisés mutualiseront les mesures Architecture / Logement et BTP.

ANNEXE 1 - PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE DE L'OIN



COMITE DE STRATÉGIE POLITIQUE

Co-pilotage
Préfet – Pdt CTG – Pdts EPCI – Maires

COMITE DE STRATÉGIE TERRITORIALE

Co-pilotage
CTG – Communes – EPCI – État

Services associés
SGAR, Sous-préfets d'arrondissement, DEAL, DAC, Rectorat, EPFA Guyane, AUDEG

SUIVI OPÉRATIONNEL DES RÉALISATIONS

Animation – Suivi – Cohérence des groupes : DEAL (avec appui urbaniste, architecte et paysagiste)

Foncier Aménagement Logements	Équipements économiques et Transport	Équipements scolaires et publics
<i>Pilotage</i> EPFA Guyane	<i>Co-pilotage</i> EPCI ou Communes (selon leurs compétences) CTG Etat : SGAR	<i>Co-pilotage</i> Communes CTG État : SGAR Rectorat

Développement durable (dont Énergie, Déchets, Eau potable)

Groupe transversal, co-pilotage : CTG – EPCI – DEAL

Services associés dans tous les groupes : SGAR, Sous-préfets d'arrondissements, DRFIP, Rectorat, DEAL, DAC, EPFA Guyane, Communes, Communautés, CTG, AUDEG, CAUE, ...
Services associés selon leurs compétences : Opérateurs réseaux, Aménageurs, Bailleurs, Promoteurs privés, FRBTP, DIECCTE, CCI, Fédérations, Associations, CCPAB, Ordre des Architectes, ARS, DJSCS, ADEME, ...

COMITE DE FINANCEMENT

Co-pilotage
État – CTG

Services associés
SGAR, DRFIP, Rectorat, Pôle Europe, Communes, Communautés, DEAL, CAF, Partenaires privés, ADEME, AFD, CDC, DJSCS, EPFA Guyane ...